PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

Le président

Année universitaire 2026-2027

Le Président de l'Université

- Vu le décret n° 2025-929 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Paris-Panthéon-Assas
- Vu les articles L. 712-2, L. 613-1 et D. 911-31 du Code de l'éducation

**ARRÊTE**

**Article 1. Composition**

Le jury de l'examen du ***Diplôme d'université Expert rémunérations et avantages sociaux « Expert Compensation and Benefits » (formation continue)*** est composé comme suit :

Madame Muriel de Fabregues, Maître de conférences - Présidente du jury
Monsieur Emeric Jeansen, Maître de conférences

**Article 2. Publicité**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université.

**Article 3. Exécution**

Le directeur des études et de la formation ainsi que le directeur général des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 novembre 2026

Stéphane Braconnier

*En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*